



## ❑ FAITS VOUS DÉPANNER, PAS ARNAQUER

Une porte claquée ? Une panne d'électricité ? Une fuite d'eau ? Difficile de trouver un professionnel quand on ne sait pas comment s'y prendre. La DGCCRF vous donne 10 conseils pratiques pour repérer les fraudes lorsque vous contactez un prestataire. Elle vous aide à utiliser les bons numéros, dans les démarches avec votre assureur, prendre votre temps avant de donner une réponse... N'attendez pas que ça vous arrive.

Pour vous renseigner sur vos droits et sur la DGCCRF, ayez le bon réflexe

❑ <https://urlz.fr/fWHO>

❑ [signal.conso.gouv.fr](https://signal.conso.gouv.fr)

❑ 0809 540 550

❑ DGCCRF-RéponseConso, B.P. 34935 Montpellier, Cedex 9

  
**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



**FAITES-VOUS DÉPANNER  
PAS ARNAQUER**

PORTE CLAQUÉE ? ÉVIER BOUCHÉ ? PANNE D'ÉLECTRICITÉ ?

**10 CONSEILS PRATIQUES**

1. Attendez une proposition d'expertise officielle et signez dans les meilleurs délais, dans un état de conscience, un état de conscience, à valider par un médecin de cabinet.
2. Rédigez et obtenez une lettre avec votre numéro d'urgence.
3. Privilégiez la réaction à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou par des sites spécialisés.
4. Ne payez pas des réparations au forfait, même si elles sont plus faciles à régler que votre assurance.
5. Précisez, après le travail, le professionnel responsable dans un état de conscience.
6. Avant toute intervention, demandez à connaître les tarifs et vérifiez que les devis sont en accord avec votre contrat.
7. Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas votre accord sans avoir consulté votre professionnel.
8. Comparez les prix en magasin ou en ligne pour vous assurer d'être bien servi.
9. Signez un devis de travail avec votre professionnel de confiance, gardez-le précieusement.
10. Faites toujours à l'abri ? Une fois l'expert, assurez-vous de la solution la plus adaptée.

 [www.conso.gouv.fr/dgccrf](https://www.conso.gouv.fr/dgccrf)

**DG CCRF**  
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Signalez votre problème de consommation sur [signal.conso.gouv.fr](https://signal.conso.gouv.fr)

Le site, géré par la DGCCRF, vous oriente dans votre démarche et invite l'expert à vous répondre ou à corriger le problème.

Liens utiles

<https://urlz.fr/fWHO>